

**Rapport de majorité de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR25.18PR
concernant**

**une demande de crédit d'investissement de CHF 100'000.- pour la végétalisation de la Place Pestalozzi (plantation d'un arbre majeur) et
le rapport sur le postulat PO24.01PO du 1er février 2024 de Madame la Conseillère communale Ella-Mona Chevalley « Pour une végétalisation du centre historique d'Yverdon-les-Bains »**

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La commission a siégé le 14 juillet 2025.

Elle était composée de Mesdames et Messieurs Gloria CAPT, Marceline MILLIOUD, Sinthuja SUBRAMANIAM, Jean-David CHAPUIS, Gildo DALL'AGLIO, Nicola Di Marco, Gian Carlo VALCESCHINI et de la soussignée, désignée rapportrice de la majorité.

La délégation municipale était composée de Mesdames et Messieurs Brenda TUOSTO, Municipale, Sandro ROSSELET, Chef du Service mobilité, environnement et infrastructure, Antoine SAUSER, Adjoint du Chef du Service mobilité, environnement et infrastructure, Lionel GUICHARD, Responsable des espaces verts.

Nous les remercions pour la qualité de leur présentation et la clarté de leurs réponses aux différentes questions posées. Les informations présentées ont permis de mieux comprendre les enjeux du projet et les raisons du choix du platane comme solution optimale.

1. Résumé du préavis

La Municipalité d'Yverdon-les-Bains propose un projet de végétalisation ciblée de la Place Pestalozzi, située au cœur du centre historique, en y plantant un arbre emblématique. Cette initiative s'inscrit dans le cadre de la stratégie de résilience climatique de la Ville et vise à améliorer le confort thermique, la convivialité et l'attractivité de cet espace public très fréquenté.

Entièrement minéralisée, la Place Pestalozzi est particulièrement exposée aux effets des îlots de chaleur urbains. Les températures au sol peuvent y dépasser de plus de 6°C celles relevées dans les zones ombragées voisines, et l'écart peut atteindre jusqu'à 14°C entre le centre de la place et les zones périphériques végétalisées. En période de forte chaleur, la place devient inconfortable et n'est plus qu'un lieu de passage, perdant ainsi sa fonction de lieu de vie.

Le projet prévoit la plantation d'un platane de grand calibre, choisi pour sa capacité à offrir une ombre généreuse, sa tolérance aux conditions urbaines, sa longévité et son enracinement dans le patrimoine végétal européen. Il sera accompagné d'un mobilier urbain inclusif, sous forme d'assises accueillantes et intégrées, favorisant les rencontres et la

convivialité. Le positionnement de l'arbre a été défini de manière à préserver les perspectives sur les bâtiments historiques, assurer l'accessibilité, et maintenir la tenue d'événements traditionnels comme les marchés, le carnaval ou la fête de Noël.

Le coût total du projet s'élève à CHF 100'000.–, financé par la trésorerie générale, et intégré à la stratégie municipale de végétalisation (Plan canopée). La mise en œuvre est prévue pour l'automne 2026.

Le projet a été élaboré en lien étroit avec la population. Deux étapes de consultation ont permis d'évaluer l'adhésion des habitants :

- Une exposition immersive, organisée sur la place en septembre 2024, a permis au public de visualiser le projet et de répondre à un sondage instantané (QR code ou papier). Cette démarche a réuni plus de 500 réponses, dont 74 % favorables à la plantation de l'arbre. Les commentaires portaient notamment sur l'importance d'intégrer des assises, de préserver la vue sur les bâtiments historiques et de garantir l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.
- Un second sondage, réalisé par l'institut indépendant MIS Trend auprès d'un panel représentatif de 3'000 Yverdonnois·es, a recueilli 1'175 réponses (taux de participation de 39,2 %). Là encore, 73 % des répondant·e·s se sont prononcés en faveur du projet. Les principaux avantages évoqués sont l'apport d'ombre et l'amélioration de la qualité de l'air. Les craintes soulevées concernent principalement la possibilité de maintenir les événements et la présence potentielle d'oiseaux.

Les résultats convergents des deux enquêtes montrent une adhésion claire au projet. Ils témoignent d'une volonté forte des habitantes et habitants de voir le centre-ville devenir plus vert, plus accueillant et mieux adapté au changement climatique.

Ce préavis répond directement au postulat *Pour une végétalisation du centre-ville historique d'Yverdon-les-Bains*, déposé par Mme Ella-Mona Chevalley. Il concrétise une volonté politique forte d'adaptation climatique, tout en bénéficiant d'un large soutien populaire exprimé à travers une démarche participative approfondie.

2. Présentation de la délégation municipale et discussion en commission

Lors de la présentation du préavis, la délégation municipale a insisté sur les enjeux climatiques urgents qui affectent la Place Pestalozzi. Le caractère entièrement minéralisé de cet espace amplifie considérablement les effets de chaleur, avec un impact direct sur le bien-être des usagers et la fréquentation de la place en été. Le phénomène d'îlot de chaleur y est particulièrement prononcé, ce qui rend le lieu inconfortable et peu attractif lors des périodes de forte chaleur.

Pour y répondre, la Municipalité propose une solution à la fois symbolique, efficace et respectueuse du site : la plantation d'un arbre majeur, dont l'ombrage naturel permettra une réduction de température ressentie de 4 à 6°C. Le choix du platane repose sur ses atouts biologiques : croissance rapide, résilience aux maladies, compatibilité avec les usages urbains et capacité d'évapotranspiration importante, ce jusqu'à 30° à 40° C. Un platane adulte est donc un des arbres les plus efficace pour rafraîchir l'air, d'une efficacité comparable à celle de 5 à 10 climatiseurs.

L'emplacement retenu a été soigneusement étudié afin de garantir la cohabitation harmonieuse entre cet élément naturel, les événements publics organisés sur la place, les réseaux souterrains, les accès d'urgence et les perspectives visuelles. Le platane pourra être taillé selon les besoins sans compromettre sa santé, assurant ainsi une grande flexibilité d'usage pour l'espace public.

La délégation municipale a également précisé que plusieurs variantes ont été étudiées avant de retenir la solution actuelle. Parmi elles figuraient l'installation de pergolas, la plantation de plusieurs arbres majeurs, l'aménagement de bosquets, ou encore la mise en place d'arbres en plateaux. Chacune de ces options a été évaluée à l'aune de critères stricts : capacité à offrir de l'ombrage et de la fraîcheur, compatibilité avec l'affectation de la place, respect du patrimoine architectural, maintien de l'accessibilité, maîtrise des coûts d'entretien, et surtout possibilité de continuer à accueillir des manifestations publiques.

Après une démarche itérative impliquant les services communaux et cantonaux, il est apparu qu'une seule option répondait à l'ensemble de ces exigences sans compromis : la plantation d'un arbre majeur, combinée à l'installation d'un mobilier intégré, inclusif et polyvalent. Le choix du platane s'impose alors naturellement, car il conjugue une forte capacité de rafraîchissement, une longévité remarquable, une excellente résilience urbaine, et une valeur symbolique forte dans l'imaginaire collectif. Cette solution constitue à la fois une réponse efficace aux défis climatiques et une manière harmonieuse de dynamiser le centre historique d'Yverdon-les-Bains tout en conservant sa vocation culturelle, sociale et événementielle.

Plusieurs interrogations ont été formulées au cours de la discussion, notamment sur l'impact du projet sur les activités habituelles de la place. L'une des préoccupations portait sur la superficie au sol du socle de l'arbre, certains commissaires craignant qu'il empêche l'installation de la tente événementielle lors de grandes manifestations. La Municipalité a précisé que l'implantation de l'arbre et du mobilier a été pensée pour ne pas gêner ce type d'aménagement. Les plans d'aménagement prévoient une intégration harmonieuse, qui respecte les besoins techniques et logistiques liés à l'usage actuel de la place.

Par ailleurs, les doutes exprimés concernant la possible attraction de corbeaux freux ont été levés. Un seul arbre n'attire pas les colonies de ces oiseaux, qui privilégient les regroupements d'arbres pour nidifier. La taille régulière de la couronne de l'arbre contribuera également à limiter ce risque.

Pour une majorité des commissaires, le principal enjeu mis en avant reste la lutte contre les îlots de chaleur. Le centre de la place, aujourd'hui aride et déserté en été, pourra devenir un véritable espace de rencontre, vivant et accessible toute l'année. L'arbre offrira un confort thermique significatif, améliorera la qualité de l'air, favorisera la biodiversité et renforcera le lien social autour d'un aménagement à forte valeur symbolique.

Les assises prévues permettront de rendre ce nouveau lieu accueillant et inclusif. À la différence d'une toile d'ombrage, qui bloque partiellement les rayons du soleil mais ne rafraîchit pas l'air ambiant, un arbre procure un effet réel et durable sur le microclimat grâce à l'évapotranspiration. Il agit comme une climatisation naturelle, sans infrastructure coûteuse ni impact visuel lourd, ce qui bénéficiera également aux habitations situées autour de la place en améliorant leur confort thermique.

Enfin, le soutien populaire clairement exprimé dans les deux sondages conforte la légitimité du projet et témoigne d'un large consensus autour de cette démarche. La population attend des réponses concrètes face à l'évolution du climat urbain, et cette plantation envoie un signal fort en ce sens.

Ainsi, ce projet de végétalisation de la Place Pestalozzi s'inscrit pleinement dans les objectifs de la stratégie de végétalisation de la Ville et du Plan climat communal. Il répond à une nécessité fonctionnelle, à une volonté symbolique, et à une attente citoyenne forte.

En conciliant patrimoine, confort urbain, écologie et convivialité, il permet de requalifier l'un des espaces publics les plus emblématiques d'Yverdon-les-Bains.

3.Conclusions :

C'est donc à une évidente majorité de ses membres que la commission vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, d'accepter les conclusions de ce préavis.

Yverdon-les-Bains, le 16 septembre 2025



Rachel Rytz, rapportrice de la majorité